

MODIFICATION A LA VOIRIE COMMUNALE

En conformité au décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale

AVIS

Le Conseil communal, conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, porte à la connaissance du public que, par décision du 14 janvier 2019, **il a décidé d'autoriser la modification de la voirie communale à la rue Trou à la Vigne à 6220 Heppignies, cadastré 6e division, HEPPIGNIES, Section A N° 398G - 397B pie - 351 pie.**

En conséquence de la susdite décision du Conseil communal, le présent avis restera affiché pendant 15 jours consécutifs du 21 janvier 2019 au 4 février 2019 inclus.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du contenu intégral du dossier à l'ancienne blanchisserie Philippe, rue de Wanfercée-Baulet, 2 à 6224 Wanfercée-Baulet, aux heures d'ouverture des bureaux.

HORAIRE :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 12h00	13h30 - 16h00	13h30 - 16h00	8h30-12h00	Sur rendez-vous (24h à l'avance)

Le public est prévenu que :

Tout tiers justifiant d'un intérêt peut introduire un recours auprès du Gouvernement.

A peine de déchéance, le recours est envoyé au Gouvernement dans les quinze jours à compter du jour qui suit, le premier des événements suivants :

- la réception de la décision ou l'expiration des délais pour le demandeur et l'autorité ayant soumis la demande ;
- l'affichage pour les tiers intéressés ;
- La publication à l'Atlas conformément à l'article 53 du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, pour le demandeur, l'autorité ayant soumis le demande ou les tiers intéressés.

Dans les soixante jours à dater du premier jour suivant la réception du recours, le Gouvernement notifie sa décision, par envoi, à l'auteur du recours et au conseil communal, au demandeur et à l'autorité ayant soumis la demande. En cas de pluralité de recours, ce délai débute à dater du premier jour suivant la réception du dernier recours.

A défaut, la décision du conseil communal est confirmée.

Fleurus, le

17 JAN. 2019

Par délégation,
L'Echevin de l'Urbanisme
et de l'Environnement,

Mikhaël JACQUEMAIN

La Directrice générale adjointe f.f.,

Aurora MEYS

